



TRADE FACILITATION ANVERS du 24-09-18

PV

26.09.2018

CONVENORS	Robert Robbrecht (AGD&A – Directeur Centre régional) Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka)
NOTULISTES	Ilse Eelen (AGD&A – Soutien et développement de l'organisation)
PRÉSENTS	Ilse Eelen (AGD&A – Organisation & Support) Sophany Ramaen (AGD&A – Régie Collaboration nationale et internationale) Bart Engels (AGD&A – Régie Collaboration nationale et internationale) Werner Rens (AGD&A – Département Marketing) Griet Mahieu (AGD&A – Équipe Support économique) Sven Van Der Biest (AGD&A – Équipe Support économique) Erik Van Poucke (AGD&A – Operations 1 ^{re} ligne Division 1) Tino Sap (AGD&A – Operations 2e ligne) Peter Van Bastelaer (AGD&A – Succursale) Simonne Van Aperen (AGD&A – ESD) Kris Verschaeken (AAD&A – CRC) Stef Debeuf (AGD&A – Client Management & Communication) Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka) Annemie Peeters (Autorité portuaire d'Anvers) Isabelle De Maegt (Febetra) Elke De Jonghe (Essenscia - Vopak) Paul Hermans (Agoria – Atlas Copco) Luc Sambre (VEA – KGH) Jef Hermans (VEA – Portmade) Tony Vanderheijden (ABAS – PSA Antwerp) Roel Huys (ABAS – Tabaknatie) Jan Maes (ASV – Grimaldi) Marc Wouters (Fédération pétrolière belge – Total) Peter Verlinden (VEA – Remant Customs) Silke Van Wabeke (ASV – CMACGM) Frederc Keymeulen (TLV) Nancy Smout (ABAS-KVBG – Katoen Natie) Danny Proost (VEA – ALS Customs Services)
EXCUSÉS	Robert Robbrecht (AGD&A – Directeur Centre régional) Goedele Boonen (AGD&A – Contentieux) Tim Liesenborghs (AGD&A – Enquête & Recherche) Dorothy Cardoen (AGD&A – Opérations 1 ^{ère} ligne Division 2) Kim De Coninck (AGD&A – CRC) Danny Maes (AGD&A – Operations 2e ligne) Sabine De Schrijver (AGD&A – Operations 2e ligne) Bert Verhoeven (AGD&A – Mesure des performances et Communication régionale) Kristin Van Kesteren-Stefan (Autorité portuaire d'Anvers) Tineke Van de Voorde (Autorité portuaire d'Anvers) Caroline Gubbi (VEA) Olivier Schoenmaeckers (VEA) Hilde Bruggeman (ASV / Naves) An Moons (ABAS / DPWorld) Jessy Van Aert (Evonik / Essenscia) Bart Keersmaeckers (ASV / CMACGM) Gitte Van Loy (ASV / Grimaldi) Gino Roelandt (ASV / Hapag Lloyd)

Point 1 à l'ordre du jour : Rapport de la réunion précédente (du 07.06.2018) et tableau de suivi

A. Examiner la procédure fruit et adapter la circulaire PLDA (D/14/014 – 3^e mise à jour 30/09/2016)

Encore à faire.

B. Rédaction d'une note de procédure arrivée de marchandises / documents T échus

Encore à faire, timing inconnu. Pas d'autres nouvelles sur le transit CODECO (priorité à CCRM).

C. Note relative à la procédure de déclaration simplifiée

La proposition de note de D. Bogemans a été transmise à Méthodes de Travail. La note est actuellement toujours en traitement auprès du service Processus et Méthodes.

D. Note de procédure pour les marchandises en vrac

Voir le point ci-dessus relatif à la procédure de la déclaration simplifiée.

E. Discuter de la concordance des procédures de mesure des gaz de l'AFSCA et de l'AGD&A avec le groupe de travail Gaz dans les conteneurs

Encore à faire. J. Van Wesemael signale que cela doit encore être mis au point avec l'Autorité portuaire. Aucun contact n'a encore été pris avec les responsables du groupe de travail gaz à Bruxelles.

F. Note relatives à la procédure de secours CCRM

Encore à faire dans le cadre des réunions CCRM.

G. Discuter de la modernisation des facilités de paiement aux Services centraux de l'AGD&A

J. Van Wesemael indique que ce sujet devrait de préférence être discuté dans un groupe de travail spécifique. Le sujet sera également abordé au Comité de pilotage du 28/09 (comment aborder, qui fait partie du groupe de travail, ...). Il faut voir ce qui peut être simplifié. Avec la numérisation de PLDA, plusieurs « processus marginaux » n'ont pas évolué. L'AGD&A souligne que cela ne peut être discuté sur le plan régional. Cela doit être abordé au niveau national mais on a un cadre juridique dont on ne peut pas sortir. P. Van Bastelaer explique que, par exemple, l'acte de cautionnement plus est uniquement une facilité de paiement en cas de représentation directe et qu'il n'y a là que des possibilités limitées.

H. R. Robbrecht analyse, avec les chefs de division, la capacité durant la période de vacances

Une concertation avec les chefs de division a eu lieu. J. Van Wesemael confie qu'il n'y a pas eu de signalements de situations extrêmes, contrairement aux années précédentes. Ce point est donc clôturé.

I. Déviation de marchandises AFSCA vers d'autres postes d'inspection

À ce propos, aucune action n'a encore été entreprise.

J. Amener la procédure vérifications physiques au Comité de pilotage

J. Van Wesemael indique que ce sujet sera également traité durant la réunion du GT Processus de contrôle le 28/09. L'objectif est de rationaliser l'ensemble du processus de contrôle.

E.a. P. Verlinden signale qu'il y a, entre les équipes mobiles, des différences dans le mode de traitement. J. Hermans abonde dans son sens. À Anvers, 2 ou 3 procédures différentes devraient exister. En ce qui concerne le traitement d'infractions (document 611, 614), VEA a cartographié les différentes procédures et aspire à une application uniforme et, si possible, une simplification. Les constatations n'ont pas encore été partagées avec AGD&A. Ce point se rapporte également au point à l'ordre du jour G de ce rapport.

L'AGD&A (E. Van Poucke, P. Van Bastelaer et I. Eelen) explique qu'il n'y a qu'une procédure en matière de cautionnement (avec 611) et 3 procédures en matière de traitement (614, 359 ou PV). Récemment, un workshop a été donné par le service Contentieux aux équipes mobiles pour préciser quelle procédure de traitement doit être appliquée et dans quel cas.

Les opérateurs demandent s'ils peuvent également recevoir ces informations pour qu'ils puissent aussi informer leurs collaborateurs.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
I. Eelen interroge le service Contentieux quant à une note explicative ou résumé pour les opérateurs sur la base du workshop et des directives données aux équipes mobiles.	I. Eelen	31.10.2018
Partage avec l'AGD&A Anvers des constatations concernant les différentes procédures qui seraient appliquées.	J. Van Wesemael	31.10.2018

K. J. Van Wesemael fournit à P. Van Bastelaer plus d'informations sur le dossier de remboursement

L'opérateur en question n'est plus revenu sur ce point. Ce sujet est considéré comme clôturé.

L. Diffusion de communication sur la preuve alternative pour transit de l'Union

La communication a été diffusée fin août. Aussi bien via le Forum National que par la région d'Anvers.

Point 2 à l'ordre du jour : Présentation de l'équipe Economic Support (AGD&A)

La présentation a été jointe en tant qu'annexe à ce rapport.
La présentation a été donnée par W. Rens, G. Mahieu et S. Van der Biest.

À partir du 01/10/18, un nouvel organigramme sera en vigueur à l'AGD&A. Le département Marketing, créé en 2017, retombera alors sur ses 3 « core teams », à savoir Marketing, Support économique et Communication. La formation arrivera dès cet instant dans un « nouveau pool RH » dans l'AGD&A.

L'équipe Support économique compte pour le moment seulement 4 membres mais une extension à probablement 7 personnes est planifiée à court terme.

On attend encore une présentation de l'Équipe Support économique sur les atouts de la Belgique et de l'AGD&A pour que cela puisse être emporté chez leurs relations d'affaire.

Un groupe en réseau Brexit sera créée en interne à l'AGD&A pour partage des informations.

Pour 3C, plusieurs projets pilotes ont été lancés (5 à 10) en janvier 2019. Un appel à candidats sera lancé via le Forum National. Les entreprises qui ont déjà un 3C en BE peuvent s'inscrire. Cela ne concerne pas une autorisation spécifique mais plutôt un modèle de prestations de services. Un centre de connaissance transversal est créé auquel ces entreprises peuvent s'adresser avec leurs questions spécifiques. (Attention, l'avis qui est donné ne sera pas contraignant.) On commence pour l'instant avec des non-prestataires de services (sauf si cela concerne un prestataire de services dédié et travaillant pour un set très limité de clients).

L'équipe Support économique est selon W. Rens une sorte de coordinateur clients ayant une compétence nationale. Il existe naturellement une collaboration avec les équipes régionales Gestion des clients.

Point 3 à l'ordre du jour : Note preuves alternatives en cas de transit (AGD&A – I. Eelen – J. Van Wesemael)

La note nationale a été publiée sur le site du Forum National le 23/8 et également diffusée par mail par la région d'Anvers.

J. Van Wesemael souligne qu'il a été difficile d'obtenir la note, il y avait beaucoup d'obstacles et les opérateurs doivent à présent constater que la note n'est pas applicable dans la pratique. Peu de déclarations 724A sont différées dans le cadre du transport par conteneur. La situation est en fait pire qu'avant.

E. Van Poucke confirme qu'aucune déclaration 724A pour conteneurs n'a été délivrée (pas non plus avec la simple mention « conteneur x a été chargé sur le navire y ») car la note impose maintenant des conditions très spécifiques lorsqu'une telle déclaration doit encore être délivrée.

I. Eelen souligne que la région d'Anvers est tenue d'appliquer strictement cette note, jusqu'à nouvel ordre. Le service Contentieux national a souligné que la facilitation consiste en l'officialisation de la méthode existante régionale de l'usage de déclarations 724A. En outre, l'AGD&A vérifiera l'authenticité de documents étrangers pour autant que cela soit possible pour elle. La Commission européenne maintient pour le moment son point de vue très strict.

Les opérateurs estiment qu'une distinction doit être faite dans la note entre « ce qu'on peut signer » et « ce qu'on peut accepter comme preuve alternative ».

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Aborder à nouveau la problématique de la délivrance de déclarations 724A au Comité de pilotage.	J. Van Wesemael	28.09.2018

Point 4 à l'ordre du jour : Note conteneurs vides et avec résidus – stavaza (AGD&A – I. Eelen)

La note qui concerne les conteneurs vides et avec résidus est parue et le régime est en vigueur. Dans la pratique, il semble toutefois que l'apurement automatique de la liste de chargement ne fonctionnerait pas. I. Eelen a reçu des exemples de différents opérateurs. Les exemples ont déjà été transmis avant les vacances d'été au Service Automatisation à Bruxelles (Bart Cieters). Il ressort de l'explication de Bart Cieters qu'IBM avait mal compris la question et a uniquement prévu un feu vert dans le cadre du CCRM. Bart continue d'analyser cela avec IBM. I. Eelen a demandé de prévoir l'apurement automatique des articles déjà déclarés.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Demander l'état de la situation apurement automatique des conteneurs vides/conteneurs avec résidu (Le rappel a été envoyé à Bart Cieters le 26/09.)	I. Eelen	01.10.2018

Point 5 à l'ordre du jour : Arrival at exit (AG&A – I. Eelen et Voka/Alfaport – J. Van Wesemael)

Une communication est apparue sur le site web du Forum National selon laquelle l'usage est obligatoire à partir du 17/09 (avec une exception jusqu'au 24/9 pour 3 firmes). Pour le moment, uniquement pour les conteneurs dans le port

d'Anvers.
Pour le moment aucun gros problème n'a encore été signalé.

Point 6 à l'ordre du jour : Initiative méthodologie pour le calcul du montant de référence de l'autorisation de garantie globale (Voka/Alfaport – J. Van Wesemael)

J. Van Wesemael dit qu'il a été constaté par les opérateurs que ces dernières années aucune méthodologie uniforme n'est appliquée par l'AGD&A pour le calcul du cautionnement.
Entre-temps, la version définitive de l'art 84 D4 a été publiée.
Le cautionnement doit être déterminé en tenant compte du risque qu'une dette douanière peut naître. En fait, l'AGD&A devrait donc vérifier quel est le risque résiduel et calculer dessus le cautionnement pour les cas concrets qui pourraient survenir.
Dans la région d'Anvers, il y a eu une concertation avec le service Gestion des clients/Autorisations. Pour un certain nombre de mouvements de marchandises, il n'est pas évident de définir une valeur.
J. Van Wesemael va formuler une proposition au service Législation. Avant cela, le point sera également abordé au Comité de pilotage.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Proposer au Comité de pilotage la méthodologie pour le calcul du montant de référence.	J. Van Wesemael	28.09.2018

Dans la proposition, plusieurs questions de principe sont également reprises, par exemple ce que l'on entend par 1 déclaration.
S. Debeuf déclare que le montant par défaut de 10.000 € est uniquement d'application si la valeur des marchandises n'est pas connue.
W. Rens indique que les décisions relatives au cautionnement (et les % éventuellement réduits) sont surtout inspirées politiquement.

Point 7 à l'ordre du jour : VISIGIP – état de la situation (AGD&A – I. Eelen)

I. Eelen indique que le 28/6, une réunion a eu lieu entre Nxtport, l'Autorité portuaire et l'AGD&A pour faire une nouvelle analyse. Elle est à présent suivie par Nxport. Nxport est en pourparlers avec les différentes parties impliquées. Du côté de l'AGD&A, quelques modifications sont encore nécessaires dans NGPS. On y travaille.
J. Hermans indique que la date préétablie (octobre 2018) ne sera pas atteinte.

Point 8 à l'ordre du jour : CCRM - stavaza (AGD&A – I. Eelen)

La réunion CCRM du 30/8 a été annulée en raison du mauvais avancement des tests. Il est en effet apparu des tests en cours qu'il y avait insuffisamment de messages CCRM (dans un certain nombre de cas seulement pour 2% du volume de conteneur d'un navire). L'AGD&A est en étroite concertation avec Nxport et entre-temps de nouvelles versions de PLDA et CCRM ont été délivrées.
A. Peeters indique que pour les derniers tests depuis l'introduction des nouvelles versions de PLDA et CCRM, une amélioration spectaculaire serait visible.
T. Vanderheijden le reconnaît et indique qu'une nouvelle réunion sera organisée avec la communauté portuaire dans la 2ème moitié du mois d'octobre. Il indique également que sa firme arrêtera les engagements scanner à partir du moment où CCRM démarrera effectivement.
Entre-temps, une timeline a été demandée à Bart Cieters par Nxport et la prochaine réunion CCRM a été annoncée pour le vendredi 19/10 de 13 à 15h au Havenhuis.

Point 9 à l'ordre du jour : NCTS timer - stavaza (Voka/Alfaport – J. Van Wesemael)

J. Van Wesemael indique que les opérateurs ont l'impression que l'on laisse simplement écouler le timer de 2h instauré après le rewrite NCTS et que la majorité des déclarations doit parcourir le timer et que l'on libère peu manuellement.
K. Verschaeken de la Régie de contrôle confirme cela. Le système ne permet pas pour le moment de traiter les déclarations plus rapidement. Il n'y a pas de solution en perspective à court terme pour l'instant (sauf la demande de l'autorisation simplification). Ce n'est que si SEDA effectue une analyse des risques automatique et qu'un certain nombre d'envois seront automatiquement libérés, qu'une amélioration est possible. Pour l'instant, on ne sait pas clairement quand aura lieu la mise en œuvre de SEDA dans NCTS.
L'AGD&A ne souhaite pas raccourcir le timer car il n'existerait plus de différence avec la simplification. En outre, le fait de travailler avec le timer est déjà une « modification » du système.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Vérifier quand la mise en œuvre de SEDA est prévue dans NCTS. (Cartographe au Comité de pilotage)	J. Van Wesemael et I. Eelen	28.09.2018

Point 10 à l'ordre du jour : DAA IMP (AGD&A – S. De Schrijver)

À partir du 1/1/2019, aucun DAA IMP papier ne sera plus accepté aux succursales. On travaillera dorénavant avec l'autorisation expéditeur enregistré.

Il est donc important que chaque entreprise qui met des marchandises d'accises en libre pratique pour ensuite mettre ces marchandises d'accises sous régime de la suspension des accises, travaille à temps via une autorisation d'expéditeur enregistré ou dépose quand même une demande à cet effet avant le 1/1/2019 à la cellule autorisations de Operations.

Les entreprises travaillant pour EMCS via une application B2G doivent faire adapter leur logiciel à temps, sinon elles doivent travailler en tant qu'expéditeur enregistré pour leurs opérations via l'application web de l'AGD&A.

Il y aura encore une communication qui arrivera de Bruxelles à ce propos.

E. De Jonghe signale que B2G ne marche pas dans son entreprise. P. Van Bastelaer indique que cela devrait marcher et qu'il faudrait prendre contact avec le softwareprovider. Le mieux est de travailler via l'interface web jusqu'à ce que les problèmes liés à B2G soient résolus.

Point 11 à l'ordre du jour : Divers – présentation plan de management 30/10 (AGD&A – I. Eelen)

Le 30/10, m. K. Vanderwaeren présentera son plan de management aux opérateurs dans la région d'Anvers. De ce fait, un mail a été adressé le 27/8 à la communauté portuaire. Les opérateurs peuvent s'inscrire pour cet événement. Les places sont limitées et il y a déjà beaucoup d'inscriptions.

Point 12 à l'ordre du jour : Divers : Projet Chambre de Régie (AGD&A – I. Eelen)

I. Eelen signale que la région d'Anvers prépare un projet dans lequel on analyse comment les tâches de la Chambre de Régie peuvent être exécutées plus efficacement. Concrètement, cela revient à ce que EMT 1 et 4 soient elles-mêmes leur propre chambre de régie. Le démarrage est prévu vers mi-octobre. Une communication spécifique par la région d'Anvers suivra encore à ce propos.

Point 13 à l'ordre du jour : Divers : Actions syndicales (AGD&A – I. Eelen)

I. Eelen signale que le 28/9 les syndicats organisent une manifestation à Bruxelles contre les modifications que le Ministre de la Fonction publique souhaite réaliser. Il est impossible d'évaluer l'impact vu que l'AGD&A ne sait pas à l'avance qui participera à cette action. Un avis général a été envoyé aux opérateurs par la région d'Anvers. L'AGD&A tiendra les opérateurs au courant dès que possible.

Point 14 à l'ordre du jour : Divers : Réponse aux courriers par les opérateurs (AGD&A – I. Eelen)

L'AGD&A signale que les opérateurs ne respectent pas ou ne répondent pas aux délais prévus pour la fourniture d'informations complémentaires dans divers dossiers.

A ce propos, le chef d'Operations, m. Van Cauwenberghe, a fait paraître une note interne. Le délai est fixé à 10 jours calendrier. Un rappel est envoyé une seule fois (la réponse étant demandée dans les 5 jours calendrier).

Une amende ou un refus d'une disposition sont des conséquences possibles d'une absence de communication des données demandées.

Point 15 à l'ordre du jour : Divers : Autorisation de garantie globale (E. De Jonghe)

E. De Jonghe signale qu'ils ont eu des problèmes avec l'augmentation de leur garantie globale dans le cadre du transit. Les envois de transit auprès sa firme fluctuent. Il y avait une activité accrue, par laquelle une augmentation du cautionnement s'est imposée. On doit toutefois passer par le processus d'autorisations, ce qui peut faire passer en théorie le temps d'attente de 30 à 90 jours. Les envois sont bloqués pendant ce temps. Dans le cas présent, une solution a été recherchée et trouvée en concertation avec S. Debeuf. L'AGD&A indique que si les opérateurs contactent directement Bruxelles ils ne sont souvent pas au courant sur le plan régional. En outre, des conditions sont couplées à une diminution du cautionnement et il faut à chaque fois vérifier si ces conditions ont été respectées.

P. Van Bastelaer indique également qu'il est toujours possible de constituer une garantie en espèces (ou par envoi, MRN). C'est compliqué, mais toujours possible.

Point 15 à l'ordre du jour : Divers : Déclarations de globalisation (E. De Jonghe)

E. De Jonghe demande s'il serait possible d'introduire les déclarations de globalisation de manière numérique (ex. envoi dans rapport pdf). W. Rens signale qu'un projet est en cours concernant la numérisation (introduction globalisation dans PLDA).

L'AGD&A signale qu'une autorisation doit être demandée à cet effet. Cela doit être repris dans l'autorisation.

Point 16 à l'ordre du jour : Divers : Rapportage représentation directe (L. Sambre)

L.Sambre demande si des statistiques sont déjà connues concernant l'application de la représentation directe. J. Van Wesemael indique que cela est traité à Bruxelles. Des chiffres ont été reçus de Bart Cieters mais des questions ont encore été posées à ce propos. On peut noter une augmentation constante du nombre de déclarations introduites.

Point 17 à l'ordre du jour : Divers : Transfert IDT (T. Vanderheijden)

T.Vanderheijden demande quel est l'état d'avancement du transfert. I. Eelen indique que ce sujet sera traité dans la réunion du GT Marchandises introduites le 27/09.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 13h00 au local 4.08 du Noordstergebouw (Ellermanstraat).